

# COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE QUARTIERS

12 Mars 2018 – Q4 Boiffiers - Bellevue

Réunion publique du quartier Boiffiers Bellevue, présidée par M Bruno Drapron, adjoint au Maire, en présence d'une cinquantaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Jean Engelking, conseiller municipal
- Mme Nelly Veillet, adjointe au Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie

Selon l'ordre du jour adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Jean Engelking, qui commente le power point sur le Patrimoine Remarquable (document remis à chaque participant).

*L'attractivité de la ville passe par le cadre de vie, l'offre éducative, les animations, l'emploi, l'environnement naturel, la sécurité, l'habitat, les services de santé, les commerces, mais aussi **LE PATRIMOINE BÂTI**.*

*C'est-à-dire le bâti privé, le bâti monumental mais aussi l'ambiance urbaine.*

*Le patrimoine privé concerne tous les quartiers. Il faut préserver les anciennes frises, les contours de portes et fenêtres avec des moulures.*

*Deux périmètres sont délimités à Saintes : le secteur sauvegardé, et la ZPPAUP zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé.*

*Parmi les **exemples de « bonne pratique »**, il convient de rénover les façades avec un enduit laissant apparaître les seuls moellons sans les joints, de respecter les couvertures en tuile canal ou « tige de botte », même si certains monuments comportent de l'ardoise, de conserver les portes et les fenêtres dans leurs conceptions d'origine (à défaut copies à l'identique), avec les matériaux d'origine (bois et non PVC), éviter les coffres extérieurs de volets. Les façades des commerces doivent aussi être conformes (le bandeau ne doit pas cacher une corniche existante). Les menuiseries intérieures doivent être conservées (trumeau de cheminée, porte vitrée, lambris et portes, ferronneries*

de portes ou radiateurs, cheminées, parquets chevillés, carrelages, escaliers, etc...

Saintes dispose d'un outil de protection du patrimoine, **le Site Patrimonial Remarquable : SPR** qui définit 3 secteurs avec des niveaux d'exigence progressifs. A chaque secteur est associé des dispositions réglementaires. La Ville souhaite s'engager dans la révision de son SPR : périmètre et règlement. Les formalités (DP ou PC) varient selon l'emplacement (hyper centre, 1° couronne ou autre) et la nature des travaux (extérieurs ou intérieurs).

**Des aides financières** sont à la disposition des propriétaires :

Dans le secteur sauvegardé de Saintes, pour l'amélioration de tout ce qui se voit (façades, menuiseries, couvertures, clôtures, ... : Plafond = 1500 € TTC et 20% des travaux).

**De nouveaux dispositifs sont mis en place en 2018**, grâce à un partenariat « Etat/Département/CDA de Saintes/Ville) : des aides au financement de travaux pour le traitement

- de la précarité énergétique, pour le maintien à domicile,
- des logements insalubres,
- des logements vacants, notamment au-dessus des commerces.

Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine, il faut le connaître, et le comprendre : son histoire, ses évolutions, ses faiblesses ... Il faut aussi faire les travaux au bon moment, en se renseignant sur les règles applicables, et en se faisant aider par des professionnels (techniciens de la Ville, architectes, artisans du bâtiment).

Il faut surtout **faire toutes les formalités avant de commencer** quoique que ce soit ! Un conseil : s'adresser au service urbanisme de la Ville de Saintes.

Puis Mme Nelly Veillet intervient pour commenter le Power Point, relatif au dossier d'aménagement de la zone de La Palu.

***Il s'agit de l'aménagement d'une base de loisirs familiale et écologique.***

***1) Valoriser les bords de Charente***

*Une action environnementale : 122 hectares de prairies humides*

*Une action ludique : 3 hectares aménagés en bordure de plan d'eau*

***2) Une démarche de territoire***

*Un espace naturel au cœur de la cité, à protéger et à valoriser*

*Une faune et flore particulièrement remarquables*

*Un potentiel d'activités sportives, familiales et ludiques*

*Un site idéal d'éducation à l'environnement*

*Un projet bâti dans la concertation avec les acteurs du territoire*

***3) Une démarche sportive***

*Activité retenue : promenades guidées et location libre d'embarcations légères permettant la pratique sportive du kayak et la découverte de l'environnement*

*Un parcours de module fitness*

***4) Une démarche de loisirs pour les familles***

*Une infrastructure de loisirs associée à un espace ludique et de restauration*

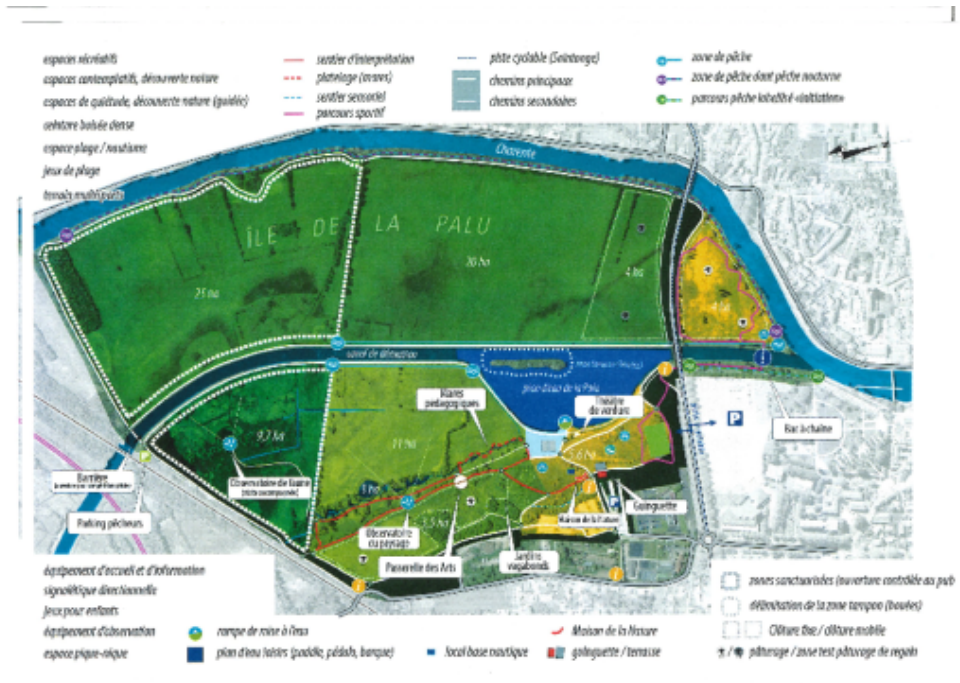
*Des prestataires expérimentés dans ce type d'activité*

*Un espace pique-nique, jeux pour les familles*

***Programme des aménagements***

- **2018 :** Règlement du site  
Base nautique  
Restauration, animation  
Signalétique  
Théâtre de verdure  
Jeux pour les petits, aire de pique-nique  
Parcours sportifs
- **2019 :** Étude d'une plage  
Maison de l'environnement  
Équipements liés au passage de la Flow Vélo  
Parcours libellé pêche  
Plan de gestion

## VUE GLOBALE DE LA PALU (122 Ha) :



## VUE DU PROJET (3 Ha) :



La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

### ① **Les poubelles et le ramassage des ordures ménagères**

Les habitants se plaignent de façon récurrente des dépôts sauvages, du système de la redevance incitative, de l'abandon par la CDA du ramassage au porte à porte du papier et du verre, remplacé par des points d'apports volontaires, de l'arrêt du ramassage des encombrants à domicile.

M le Maire intervient pour expliquer que cet état est en totale contradiction avec la politique menée par la Mairie sur la propreté en ville, et qu'il est en négociation avec la CDA pour trouver une solution définitive au problème de ramassage des ordures ménagères, et au problème de la redevance. Il souhaiterait que la CDA applique une redevance incitative « collective » à l'échelle de la ville de Saintes, avec une facturation au forfait pour les saintais et un agrandissement des ouvertures des conteneurs enterrés, avec accès libre.

M Bruno Drapron explique que ce mode de redevance (incitative) a toutefois permis de diminuer considérablement le volume des déchets. Il justifie l'arrêt du ramassage des verres et papiers en porte à porte, par le coût trop important généré par ces tournées. Les points d'apports volontaires vont permettre à la CDA, via une baisse de charges, de ne pas augmenter le tarif des collectes comme elle aurait dû le faire, sans cette décision. En ce qui concerne les encombrants, comme matelas ou électro-ménagers, c'est à chacun de les porter en déchetterie désormais. Les personnes âgées ou sans véhicule, peuvent toutefois solliciter l'aide d'associations, comme la Régie de Quartier : Ré Qua'sol / *EREQUA'SOL* – 5bis avenue de Bellevue – 17100 Saintes – Tél. : 05.46.91.08.14 – courriel = [direct.regiedequartier.saintes@gmail.com](mailto:direct.regiedequartier.saintes@gmail.com).

② Ensuite, M LE FUR qui habite les Boiffiers, se plaint des **passages de camions** dans le chemin rural qui prolonge la rue des Gueurlets, entre le niveau de l'EREA et la rue de Chermignac, le long de la rocade. Il souhaite que la Mairie bloque cet accès par la pose d'une grosse pierre ou un bloc en béton. Il lui est répondu qu'un technicien se rendra sur place avec lui pour étudier cette demande, si le chemin en question n'est pas un chemin privé.

③ **Intervention de la nouvelle kinésithérapeute** du Centre Commercial de Bellevue, pour informer de l'arrivée prochaine (début Août) d'un médecin généraliste dans un des locaux vacants du centre commercial .... Nouvelle maison médicale que confirme effectivement Mme Nelly Veillet, qui souhaite

comme cela a été fait au CC des Boiffiers, restaurer ce centre commercial et sa galerie marchande pour les faire revivre.

④ **Le dossier de la « Flow Vélo »** est évoqué. Où en est-on ?

M le Maire, qui préfère appeler ce dossier « Vélo Voie Verte » confirme le démarrage de ce chantier par les travaux actuels sur le Quai des Roches, et indique le cheminement futur, via l'avenue de Saintonge. Avec un passage devant la future base de loisirs de La Palu. La durée globale de ce chantier s'étalera sur les années 2018 et 2019.

⑤ Un vécu récurrent est exprimé, au sujet de **l'oisiveté de quelques jeunes** dans le quartier, et du sentiment parfois d'insécurité qui en découle.

M Bruno Drapron informe que cette problématique déjà connue a fait l'objet d'une réflexion des élus Mairie et CDA. En collaboration, et en y associant les jeunes eux-mêmes, ils ont décidés de créer un «CITY STADE» à Bellevue, sur le support béton déjà existant près de la maison de quartier, dans le cadre d'un concept de « conseil citoyen » auquel participent toutes les parties.

⑥ Des riverains du Quai des Roches s'inquiètent sur **l'état des carrières**.

M le Maire confirme que des études sont effectivement en cours sur ce sujet, afin de les sécuriser, mais il tient à rassurer les riverains car aucun danger latent n'est à craindre à ce titre.

⑦ Il est demandé la pose de **plus de « cani-crottes »** sur Bellevue, avec pour chacun la pose d'une poubelle à toute proximité. Rappelons qu'il s'agit là dans tous les cas d'incivilités, lorsque les chiens sont laissés libres par leurs maîtres.

⑧ Pour quelques habitants du secteur, **l'extinction de lumière** entre 1H et 6H du matin est critiquée. Il leur est rappelé que les axes principaux ne sont pas concernés par ces mesures, relevant d'un souci d'économie publique pour la population. Cours Pierre Henri Simon, il y a deux rangées de lampadaires. Une seule aurait suffi. Toutefois, le système ne permet pas d'en allumer 1 sur 2.

⑨ **La vitesse excessive** route de Chermignac est une nouvelle fois dénoncée. La seule solution actuellement est d'accentuer les contrôles par la Police Municipale, comme cela a déjà été fait. Cette action sera renouvelée.

⑩ Au niveau de l'école Jean Jaurès, les véhicules qui arrivent sur le cours de l'Europe ont une **visibilité gênée** par les voitures en stationnement à l'angle avec la rue des Prés. Ils demandent le retrait d'au moins une place.

⑪ Un habitant de Bellevue dénonce **l'incivilité des véhicules** qui partent de la Boulangerie Thomas au centre commercial, en roulant sur les pelouses (à l'arrière de la boutique). Un technicien de la Mairie se rendra sur place pour en faire part au commerçant afin qu'il donne les consignes sur ce sujet autour de lui.

**FIN DE LA RÉUNION**